



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

N° 20201105-19

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2020 à 18H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 octobre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 5 novembre 2020 à 18h00, Salle Armstrong – Espace – Place Saint Exupéry - 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Christiane SAMSON à Catherine MAZELLIER
Thomas BARNERIAS à Tony BERNARD
Daniel BERTHUCAT à Stéphane RODIER
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Régine BEAL à Francis ROUX

Conseillers absents excusés : Jean-Michel LAVEST, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Pierre CONTIE, Éric BOUCOURT, Didier CORNET.

Conseillers suppléants ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET, Christophe DOS SANTOS, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE LANCÉ PAR PLANETE OUI ET LE FONDS RÉGIONAL OSER ENR

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

52

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE et MONTAGNE, et notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement [...] et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Considérant le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026 approuvé le 20 février 2020, et notamment la fiche-action C.2.4 Développement de la filière méthanisation,

Considérant l'AMI pour le développement de projets d'énergie renouvelable lancé par Planète OUI et le fonds régional OSER ENR.

Le rapporteur rappelle que la stratégie territoriale du PCAET 2020-2026 entend « développer fortement la méthanisation », afin d'atteindre localement, en 2050, une production de biogaz de 25 GWh/an.

Aussi la fiche-action C.2.4 prévoit-elle de voir émerger au moins un nouveau projet « phare » d'unité de méthanisation d'ici 2025, de préférence en injection sur le réseau gaz. Les effluents agricoles constituent le principal gisement local de matière organique valorisable.

Le rapporteur explique que dans ce cadre, la Communauté de communes pourrait répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement de projets d'énergie renouvelable à destination des collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Cet AMI est porté par :

- Planète OUI, fournisseur d'électricité verte et de biogaz depuis 2007, qui travaille d'ores et déjà avec plusieurs producteurs français d'énergie renouvelable ;
- le fond régional OSER ENR, société de financement régionale créée en 2014 et destinée à soutenir le développement des énergies renouvelables en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce fonds peut intervenir sur deux axes : le co-financement de projets en tant qu'actionnaire minoritaire au sein de sociétés de projet, et l'accompagnement des collectivités sur les volets juridiques, financiers et administratifs.

L'AMI permettrait à la Communauté de communes de bénéficier :

- d'un accompagnement au développement du projet de méthaniseur : dimensionnement des installations, étude des différents modèles économiques, montage juridique de l'opération, prise en charge des démarches administratives et mise en place d'un circuit-court de l'énergie au niveau territorial ;
- d'un co-investissement dans le capital de la future société de projet ;
- de la mise en place d'une offre locale de fourniture de biogaz à destination des riverains de l'équipement.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la candidature de la Communauté de communes à l'AMI décrit ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

| | | | |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : 52 | Conseillers présents : 43 | Représentés : 9 | Non-participation : |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52 | Pour : 52 | Contre : | |
| Abstentions : | | | |

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

